



**ARRETE n°2025-CA-3**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)**  
**BRETAGNE**

**La rectrice de la région académique Bretagne,  
Rectrice de l'académie de Rennes,  
Chancelière des universités**

VU le code de l'éducation, notamment l'article R. 822-10 et R. 822-18 ;

VU l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 fixant la composition du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Rennes Bretagne ;

VU l'arrêté rectoral du 11 juin 2025 modifiant la composition du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Rennes Bretagne ;

Considérant la fin des fonctions de M. Robin LAGARRIGUE en qualité de Conseiller enseignement supérieur de la Rectrice de la région académique Bretagne, Secrétaire général adjoint enseignement supérieur, modernisation et infrastructures ;

Considérant la fin des fonctions de M. Vincent FERTEY en qualité de Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation et sa nomination en qualité de Conseiller enseignement supérieur de la Rectrice de la région académique Bretagne, Secrétaire général adjoint enseignement supérieur, modernisation et infrastructures au 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

Considérant la démission de M. Daniel JAN, en sa qualité de représentant des personnels titulaire pour la liste « FO ESR », ainsi que les propositions de candidatures de M. Eric BRESSET et de M. Jules HAMON pour cette liste ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

La composition du conseil d'administration du CROUS de Rennes Bretagne, telle que fixée par les arrêtés rectoraux susvisés, est modifiée comme suit :

***Représentants de l'Etat choisis au sein des administrations régionales intéressées par les activités du CROUS***

**Secrétariat général pour les affaires régionales**

Ludovic LHOMME, Délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation remplace M. Vincent FERTEY en qualité de membre titulaire.

**Education nationale, Enseignement supérieur et recherche**

M. Vincent FERTEY, Conseiller enseignement supérieur de la Rectrice de la région académique Bretagne, Secrétaire général adjoint enseignement supérieur, modernisation et infrastructures, remplace M. Robin LAGARRIGUE en qualité de membre titulaire.

**Représentants des personnels**

**Pour la liste « FO ESR »**

M. Eric BRESSET remplace M. Daniel JAN, démissionnaire, en qualité de membre titulaire.  
M. Jules HAMON est désigné suppléant de M. Eric BRESSET.



## RÉGION ACADEMIQUE BRETAGNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication par le CROUS Bretagne sur son site internet et par affichage au siège situé 7, place Hoche à Rennes.

Le présent arrêté est notifié aux membres susnommés.

### ARTICLE 3 :

La directrice générale par intérim du CROUS Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 27. 11. 2025

  
Hélène INSEL

L'autorité académique :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informé que le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Rennes, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, via l'application Internet Télerécourse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication sur le site internet du CROUS le

27. 11. 2025